

DIRECTION GENERALE

Secrétariat :

Tél. : 05 53 63 89 51

Fax : 05 53 24 37 46

[secretariat.direction@ch-bergerac.fr](mailto:secretariat.direction@ch-bergerac.fr)

**COMITÉ VILLE-HÔPITAL**

## **CHARTRE DE FONCTIONNEMENT**

### **BUT :**

Le Comité Ville-Hôpital (CO.VIL.HO) a pour but de renforcer les liens entre le Centre Hospitalier Samuel Pozzi et ses usagers : patients, familles des patients, professionnels de santé libéraux, sur la base d'un dialogue permanent, respectueux et constructif entre l'hôpital et ses usagers au sens large.

### **OBJECTIFS :**

- Permettre au Centre Hospitalier Samuel Pozzi de mieux répondre aux besoins de santé de la population du grand bergeracois et aux attentes de ses usagers.
- Améliorer le service rendu de l'hôpital, gagner la confiance de ses usagers.
- Faire connaître l'offre de soins hospitalière et renforcer son positionnement sur le territoire pour limiter les taux de fuite.

### **COMPOSITION :**

#### Membres de Droit

- Le Président du Conseil de Surveillance ou son représentant
- La Directrice ou son représentant
- 6 membres parmi les usagers ou les représentants d'usagers
- 6 membres parmi les élus de la communauté d'agglomération du Bergeracois
- 6 membres parmi les professionnels de santé libéraux dont un professionnel paramédical
- 5 Chefs de Pôles
- La Directrice des Soins et de la Qualité
- 1 IDE Gestionnaire des Lits
- 1 Cadre de Santé

#### Membres Invités

En fonction de l'ordre du jour, le CO.VIL.HO pourra solliciter la présence de membres invités.

### **FONCTIONNEMENT :**

Le CO.VIL.HO se réunit au minimum 4 fois par an à l'invitation de la Directrice du Centre Hospitalier Samuel Pozzi.

Le calendrier des réunions est arrêté lors de la première réunion de l'année.

Chacun des membres de droit du CO.VIL.HO peut proposer des points à inscrire à l'ordre du jour de la réunion à venir.

Convocation et ordre du jour sont adressés par mail aux membres de droit du CO.VIL.HO.

Une feuille d'émargement et un relevé de conclusions est établi à chaque réunion.

## **MISSIONS :**

Le CO.VIL.HO est force de proposition d'actions à mener afin de répondre aux objectifs qui lui sont assignés.

Le CO.VIL.HO détermine des axes de travail traités en sous-comités opérationnels, de taille réduite, pour une plus grande efficacité. Chaque sous-comité opérationnel désigne son pilote qui aura la responsabilité de l'organisation des travaux et de leur restitution au CO.VIL.HO. en assemblée plénière qui devra valider le plan d'actions proposé avec son calendrier et ses indicateurs de suivi.

Le CO.VIL.HO assure le suivi des actions qu'il préconise sur la base de leur évaluation selon les modalités définies dans le plan d'actions.